Dématérialisation des documents pédagogiques

Guide pratique destiné aux intervenants

En proposant un nouveau service de dématérialisation des supports de formation, le CNFPT souhaite favoriser une nouvelle approche pédagogique de la formation : Il s'agit de passer d'une logique passive de « transmission de contenu » à une nouvelle dynamique basée sur l'apprenant « acteur de sa formation ».
Au regard de cet enjeu, et au-delà de celui du développement durable, nous souhaitons vous accompagner dans l'évolution qualitative de vos pratiques et la production de vos supports pédagogiques.

Vous trouverez, ci-dessous, un ensemble de préconisations sur la dématérialisation de vos supports pédagogiques :

Formation	Avant	Pendant	Après
Documents d'accompagnement à l'entrée en formation - Evaluation des pré-acquis - Apports préalables Autres …			
Aide à la prise de note - Plan de la formation - Programme détaillé Autres …		 	
Documents d'animation - Diaporama - Vidéo - Carte conceptuelle Autres …			
Exercices, études de cas		 	
Documents de synthèse - Fiche « je retiens » - Eléments clefs de contenu Autres			
Production pendant la formation - Photos de tableaux - Corrigés d'exercices - Restitution d'ateliers Autres …			
Documents d'approfondissement - Articles - Bibliographie Autres …			

 *support papier (50 pages recto-verso maxi)*

 *support numérique (100 Mo maxi)*

Dématérialisation des documents pédagogiques

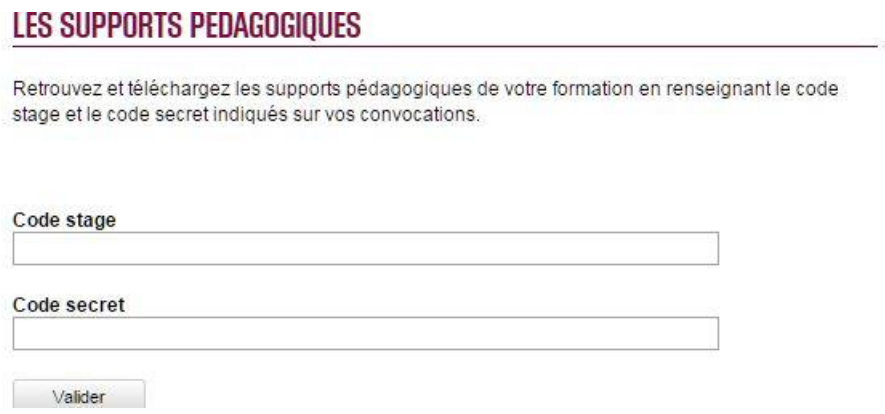
Modalités d'organisation

15 jours au plus tard avant le stage, il vous est demandé de transmettre vos supports (papier et/ou numérique) au service formation **uniquement.**

Après validation, le service formation assure :

- la photocopie des documents papier
- la mise en ligne des supports numériques sur notre site internet **www.cnfpt.fr**

Par ailleurs, le service formation vous communique les 2 codes (code stage et code secret), ainsi que le mode opératoire, qui permettront aux stagiaires de télécharger les supports pédagogiques numériques (à votre convenance, pendant ou après la formation).



Dans le cas où vous désirez communiquer aux stagiaires certains documents **avan**t le début du stage, c'est le service formation qui assure la transmission des 2 codes aux stagiaires dans leur convocation.

Dans tous les cas, ces documents pédagogiques numériques seront disponibles :

✓ **pendant 1 mois**, à compter du dernier jour du stage

✓ **Jusqu'à la date du concours**, pour les préparations concours/examens